

**NOTE POUR LA PRESSE**

SITE WEB

1211 GENÈVE 27 SUISSE - TÉLÉPHONE: 791.21.11 - CABLES: UNISANTE-GENÈVE - TELEX: 415.416 - FAX: 791.07.46 - E-MAIL: inf@who.int

**Note pour la Presse OMS/10  
6 décembre 2002**

**JOURNÉE DES DROITS DE L'HOMME : 10 DÉCEMBRE 2002**

**UNE BANDE DESSINÉE POUR MOBILISER LES ENERGIES  
SUR LE DROIT A LA SANTE**

Pour faire prendre conscience au grand public que la santé fait partie des droits de l'homme, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) publie aujourd'hui "The Right to Health" (Le droit à la santé), une bande dessinée colorée et interactive.

Il est essentiel que chacun — et notamment dans les groupes de population démunis, vulnérables et marginalisés — prenne conscience de son droit à jouir du niveau de santé le plus élevé possible. De même, chacun doit prendre conscience du fait que les gouvernements ont certaines obligations et des comptes à rendre. La sensibilisation est la première étape de la mobilisation pour pouvoir réclamer ce droit.

"La prise de conscience des droits de l'homme permet aux plus désavantagés de se mobiliser et de se donner les moyens d'agir. Ces droits ont un langage qui fait percevoir les possibilités de changement", déclare Helena Nygren-Krug, conseillère OMS à la Santé et aux Droits de l'homme.

La bande dessinée vise les enfants et les adolescents. C'est l'un des outils employés par l'OMS pour sensibiliser au droit à la santé, notamment les professionnels de santé et les responsables gouvernementaux. En plus des publications sur ce thème, l'OMS met au point au Siège et dans ses bureaux régionaux une formation sur la santé et les droits de l'homme.

Dans cette bande dessinée, l'action se déroule dans une salle de classe où se trouvent un enseignant et des enfants d'Afrique, d'Asie, des Amériques et d'Europe, pour souligner le caractère universel des droits de l'homme. Ensemble, ils parlent des droits de l'enfant, de la femme, des discriminations, de la liberté de choisir sa vie, du droit à des conditions saines d'existence et à l'éducation. Ils évoquent également l'accès à des services de santé abordables, la nécessité pour les gouvernements de s'efforcer à développer leurs moyens de promotion et de protection du droit à la santé et la responsabilité pour les pays riches d'aider les pays pauvres à concrétiser ce droit dans la réalité.

La bande dessinée donne au grand public, enfants et adolescents en particulier, la possibilité de montrer ce qu'ils ont appris par un jeu de questions auxquelles il faut répondre par vrai ou faux.

Un dossier à l'intention des enseignants, des professions de santé et des organisations de défense des droits de l'homme, est en cours de préparation. En plus de la bande dessinée, il comprendra un guide pédagogique, une affiche et un document récemment publié "25 Questions and Answers on Health and Human Rights", disponible sur Internet à : <http://www.who.int/hhr/activities/publications/en/>. La bande dessinée sera mise sur ce site lors de la journée des droits de l'homme, le 10 décembre.

Ce jour-là, l'OMS a convié de nombreuses organisations travaillant dans les domaines de la santé et des droits de l'homme, dont Amnesty International, à une réunion intitulée : "Advancing the dialogue on health and human rights" (Faire progresser le dialogue sur la santé et les droits de l'homme).

Cette réunion a pour but d'évaluer comment la tendance à associer la santé aux droits de l'homme s'exprime dans les différentes régions du monde. Des représentants d'organisations non gouvernementales (ONG) du Brésil, de l'Inde, du Nigéria et de l'Ouganda parleront de leurs expériences. Les participants étudieront également comment renforcer le programme pour faire progresser la santé dans le cadre des droits de l'homme et comment intégrer davantage les principes des droits de l'homme dans les politiques et les programmes de santé.

\*\*\*\*\*

**Note aux rédactions :** Le droit au niveau de santé le plus élevé possible a tout d'abord été inscrit dans la constitution de l'OMS (<http://www.who.int/governance/fr/>). Il a ensuite été adopté dans un grand nombre d'instruments juridiques internationaux et régionaux sur les droits de l'homme.

L'interprétation du droit à la santé qui fait le plus autorité est celle qui figure dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, ratifié par 145 pays. En mai 2000, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels, chargé de la surveillance du Pacte, a adopté une observation générale sur le droit à la santé. Celle-ci explique la nature et le contenu de ce droit, notamment pour les individus, et les obligations des gouvernements.

Traditionnellement, le mouvement mondial des droits de l'homme s'est intéressé presque exclusivement aux violations des droits civils et politiques. Mais, depuis la fin de la guerre froide, la communauté internationale insiste fortement sur l'obligation de traiter tous les droits de l'homme, civils, culturels, économiques, politiques et sociaux, "de manière équitable et équilibrée, sur un pied d'égalité et en leur accordant la même importance" (Déclaration et Programme d'action de Vienne adoptés à la Conférence mondiale sur les droits de l'homme 1993). Cette tendance, accompagnant les efforts récents pour s'attaquer à la pauvreté par le biais des droits de l'homme, change le paysage dans lequel évolue le mouvement. Les principales ONG s'occupant des droits de l'homme, comme Amnesty International, sont actuellement en train d'élargir soigneusement leur mission pour intégrer le droit à la santé dans les droits civils et politiques pour lesquels elles ont davantage d'expérience.

---

**Pour de plus amples informations**, les journalistes peuvent s'adresser à Helena Nygren-Krug, Conseillère OMS à la Santé et aux Droits de l'homme portable, Bureau du Directeur général, OMS, Genève : tél. portable: (+41 79) 475 5585 ; tél. : (+41 22) 791 25 23 ; courriel : [nygrenkrugh@who.int](mailto:nygrenkrugh@who.int) ; télécopie : (+41 22) 791 46 26 ou Melinda Henry, Chargée de l'Information, Bureau du Directeur général, OMS, Genève tél. : (+41 22) 791 2535 ; courriel : [henrym@who.int](mailto:henrym@who.int) ; télécopie : (+41 22) 791 4881.

Pour se procurer des exemplaires de "The Right to Health", veuillez vous adresser à [petersa@who.int](mailto:petersa@who.int)

Tous les communiqués de presse, aide-mémoire et OMS Information ainsi que d'autres informations sur le sujet peuvent être obtenus sur Internet à la page d'accueil de l'OMS : <http://www.who.int/>